COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 07 FÉVRIER 2011 À VERFEIL SUR SEYE

Etaient présents:

MM. CAMBON Jean (Président), ALAUX Jacques, BERTELLI Jean-Claude, BISCONTINI Francis, BONSANG Gilles, CORRECHER Maurice, DANTHEZ Florence, DE PASQUALIN Annick, DONNADIEU Jean-Louis, DURAND Daniel, FORANO Jean-Pierre (représentant COLINET René), IMBERT André, JOUANY Claude, LAFON Cécile, LEVAVASSEUR Nicole, MAFFRE Christian, MARTIN Sabine, MASSAT André, MASSEGLIA Richard, PEDRONO Lucienne, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, REGAMBERT Michel (représentant BARDIN Michel), SERRA Gabriel (représentant GIL DE GOMEZ Anne-Marie), VIROLLE Alain.

Etaient excusés:

MM. COLINET René, FERRERO Monique, SOULIE Jacques.

Etaient également présents :

MM. BUSSER Marianne, DARBOIS Philippe, FABRE Marie-Line, FERTE Denis, PRADIER Sandrine, SIMON Mathieu.

Monsieur le Maire de Verfeil a accueilli chaleureusement les membres du Comité notamment en présentant brièvement les enjeux pour le développement de la Commune (Accueil de population par l'habitat-services-urbanisme, ...)

I. GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Approbation du compte rendu du comité syndical du 11 octobre 2010

Le Compte rendu a été envoyé par courrier le 17 janvier 2011 et a été approuvé par l'assemblée délibérante.

2- Débat d'Orientation Budgétaire 2011

M. CAMBON Jean a présenté l'esprit dans lequel a été élaboré le document « Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2011 du SM PMQ » envoyé avec la convocation après avoir été examiné par la Commission Finances du SM PMQ le 26/01/11.

Il a souhaité maintenir le même niveau de participation des EPCI (5€/habitant) en 2011, alors que ce dernier n'a pas évolué depuis 2008, et que le coût de la vie augmente. Cela demande donc une gestion du SM PMQ de plus en plus rigoureuse basée sur un partenariat financier de plus en plus élargi et lourd à suivre.

Toutefois, le fait de ne pas augmenter les participations des EPCI devra avoir une fin et M. CAMBON Jean a demandé à la Commission "Finances" du SM PMQ de suivre particulièrement l'évolution de l'exécution du budget en 2011 (notamment des besoins de ligne de trésorerie qui s'accroissent) afin d'aviser pour le budget 2012.

Globalement le DOB proposé reste dans la continuité des actions réalisées précédemment.

- M. DARBOIS Philippe a présenté le détail du DOB 2011, plus particulièrement l'estimation de la masse salariale, annexée au document, qui précise les renouvellements des contrats à opérer en 2011 et les aides financières mobilisées pour chaque poste.
- M. MASSAT André a relayé les quelques inquiétudes évoquées lors de la Commission "Finances" du SM PMQ qui a examiné le DOB 2011 : ligne de trésorerie tendue ; une masse salariale qui augmente avec une pérennité peu assurée.
- M. CAMBON Jean a rappelé que les financements des postes sont toujours assurés sur la durée des contrats proposés. De plus il a insisté sur l'effet de levier de toutes les actions

coordonnées par le SM PMQ en matière de financements, de qualité des projets communaux observée, ... Cette analyse doit être faite par chacun au niveau de sa Commune et EPCI, et le SMPMO le fera globalement sur un plan financier (analyse présentée en 2009 à actualiser).

M. BONSANG Gilles s'est étonné du déséquilibre financier apparent du service CEP dans l'annexe du DOB sur la masse salariale, qui s'explique par les frais de structures à ajouter qui ne sont pas mentionnés dans ce tableau. Le BP 2011 qui sera présenté prochainement proposera une présentation financière globale de ce service CEP qui ne concerne que 20 communes adhérentes du PMQ.

M. FERTE Denis a estimé que le Pays MQ a un rôle plein et entier dans l'animation cohérente des politiques territoriales mobilisables sur un territoire. Le CR MP considère que ce rôle est fondamental et va donc poursuivre le soutien à l'ingénierie territoriale exercée par les Pays en Midi-Pyrénées pour que notamment les politiques régionales soient réellement mises en œuvre sur le terrain.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 a été approuvé par l'assemblée délibérante.

3- Gestion du personnel

a. <u>Modification du temps de travail et de la rémunération des 3 chargées de mission</u> « <u>Inventaire » :</u>

La mission inventaire du SM PMQ est composée de trois chargées d'inventaire et d'une chef de projet à temps plein, en contrat à durée déterminée jusqu'au 31/12/11.

Il est proposé de passer les trois chargées d'inventaire en temps partiel (80%), à leur demande dans le cadre d'un congé parental et simultanément de procéder à une revalorisation de leur indice de rémunération afin de maintenir un même salaire. L'impact financier pour le SM PMQ est nul, sachant que cette mission inventaire est financée à 90 % (50% CR MP et 40% CG 82) dans le cadre d'une convention tripartite de 3 ans (2009-2011) reconductible. La délibération suivante a été approuvée:

Objet : Modification des indices des chargées de mission « Inventaire »

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération n°6 du 27 octobre 2008 créant trois postes de chargé d'étude Inventaire sous contrat de trois ans et fixant le traitement mensuel de ceux-ci à l'indice brut 443 et majoré 390.

Monsieur le Président propose de faire un avenant au contrat afin de modifier le traitement mensuel de ces trois chargées d'étude à compter du 1^{er} février 2011, les passant à l'indice brut 533 et à l'indice majoré 456. Cette revalorisation se justifie par l'expérience acquise depuis le début de leurs missions en janvier 2009 et par l'accroissement des tâches et des compétences nécessaires pour accomplir ces missions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DIT** que les indices des chargées d'études Inventaire seront, à compter du 1^{er} février 2011, l'indice brut 533 et majoré 456
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action.

b. <u>Création d'un emploi de Conseiller en Energie Partagé</u>

Il est proposé de basculer un des deux conseillers en énergie (M.DURAND) actuellement en fin de contrat aidé au 31/01/11, en contrat à durée déterminé de droit public d'un an, dans le cadre d'une création d'un emploi permanent hors cadre d'emploi, pourvu par un contractuel. La délibération suivante a été approuvée :

Objet : Création d'un emploi permanent de « Conseiller en Energie Partagé » pour lequel il n'existe pas de cadre d'emploi

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président précise aux membres du comité syndical :

- qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont **créés par l'organe délibérant** de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise **le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi** créé et en application des 4°, 5° et 6° alinéas de l'article 3 de cette loi le **motif invoqué**, la **nature des fonctions**, le **niveau de recrutement** et la **rémunération de l'emploi** créé.
- qu'aux termes de l'article 3, alinéa 3 et 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par dérogation au principe, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'en raison des besoins du Syndicat Mixte, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet de Conseiller en Energie Partagé et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au <u>**Tableau des Emplois**</u> annexé au budget à compter du 10 février 2011 :

Nombre d'emploi	Nature et description des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Conseiller en Energies Partagé	35 heures

En l'absence de cadre d'emplois correspondant aux fonctions décrites, il conviendrait de pourvoir l'emploi par un agent non titulaire recruté par contrat conformément à l'article 3, alinéa 3 et 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération de l'emploi sera calculée en référence au 9^{ème} échelon de l'échelle indiciaire des techniciens Territoriaux, soit l'indice brut 457 et majoré 400.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à créer un emploi de Conseiller en énergie partagé à compter du 10 février 2011
- **CHARGENT** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent non titulaire conformément à l'alinéa 4 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget du Syndicat Mixte aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours

c. Création d'un emploi de chargé de mission « Charte forestière de territoire »

Le SM PMQ bénéficie d'un financement à 100% (Etat+Europe) pour élaborer un diagnostic et un plan d'action sur la forêt dans le cadre d'une charte forestière de territoire.

Il est proposé de créer un emploi permanent hors cadre d'emploi, pourvu par un contractuel sur une durée de 9 mois, pour répondre à cette mission très particulière.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Création d'un emploi permanent de chargé de mission « Charte forestière de territoire » pour lequel il n'existe pas de cadre d'emploi

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président précise aux membres du comité syndical :

- qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont **créés par l'organe délibérant** de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise **le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi** créé et en application des 4°, 5° et 6° alinéas de l'article 3 de cette loi le **motif invoqué**, la **nature des fonctions**, le **niveau de recrutement** et la **rémunération de l'emploi** créé.
- qu'aux termes de l'article 3, alinéa 3 et 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par dérogation au principe, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical qu'en raison des besoins du Syndicat Mixte, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet de Chargé de mission « Charte forestière de territoire » et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au <u>**Tableau des Emplois**</u> annexé au budget à compter du 1^{er} mars 2011 :

Nombre d'emploi	Nature et description des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Chargé de mission « Charte Forestière de Territoire »	35 heures

En l'absence de cadre d'emplois correspondant aux fonctions décrites, il conviendrait de pourvoir l'emploi par un agent non titulaire recruté par contrat conformément à l'article 3, alinéa 3 et 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération de l'emploi sera calculée en référence au 6^{ème} échelon de l'échelle indiciaire des Techniciens Territoriaux, soit l'indice brut 393 et majoré 358.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à créer un emploi de Chargé de mission « Charte Forestière de Territoire » à compter du 1^{er} mars 2011
- CHARGENT le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent non titulaire conformément à l'alinéa 4 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget du Syndicat Mixte aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours

Mme MARTIN Sabine a évoqué la piste de l'agroforesterie dont un DVD a été récemment diffusé lors de l'AG de l'association France Nature Environnement 82.

M. FERTE a particulièrement soutenu la réflexion Charte Forestière qui va être engagé en rappelant la possibilité de mobiliser des dispositifs territoriaux spécifiques comme les PDM (Plan Développement des Massifs).

M. CAMBON Jean a suggéré d'appréhender les outils collectifs dont on peut se doter grâce à une charte forestière de territoire, comme par exemple une approche sur la Trame verte dans les documents d'urbanisme, qui pour l'instant est difficilement applicable.

II. POLITIQUES TERRITORIALES

1- Convention territoriale (2008-2013)

a. Programmation 2010/2:

Le SM PMQ a proposé une deuxième programmation en 2010 (appelé 2010/2) à la convention territoriale du PMQ (2008-2013) qu'il coordonne. Dans ce cadre il vous est joint en annexe la maquette financière de la programmation 2010/2 validée en comité des financeurs du 10/12/10 et en Commissions permanentes du CG 82 et du CR MP : 25 opérations représentant un coût total de 5 456 543 € HT.

b. Planning pour la prochaine programmation 2011/1

- Remontée des dossiers techniques auprès des EPCI et du SM PMQ avant fin février-début mars maximum
- Mai-juin-juillet : CTCP/Comité des financeurs et commissions permanentes du CG et CR MP

2- Programme européen Leader

a. Information sur le comité de programmation du 09/12/10

Globalement, 33 opérations ont été programmées depuis 2009 (non compris les opérations présentées pour avis d'opportunité), représentant un montant total de projet de 1 527 189€ pour une aide européenne mobilisée de 502 092€ (soit 28% de l'enveloppe disponible jusqu'en 2014.

Des difficultés de mise en œuvre effective (convention avec les bénéficiaires toujours pas éditées par les services de l'Etat) des programmations validées sont à déplorer, qui risquent de décourager les futurs maîtres d'ouvrage candidats à une aide Leader.

Avancement de certaines thématiques coordonnées par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

1- Tourisme

a. <u>Information sur le comité de pilotage Tourisme Midi-Quercy du 31/01/11</u>

Des éléments présentés lors de ce comité ont été évoqués en séance par MIle BUSSER Marianne (chargée de mission Tourisme-Leader MQ) : à voir sur le site internet du PMQ. http://www.midi-quercy.fr/Plan-d-actions-touristiques-2011.html

Pour 2011, l'action prioritaire proposée par le Comité de pilotage Tourisme PMQ, présidée par M. MASSIP Raymond, a été l'étude de structuration des OT-SI autour des objectifs de développement du tourisme durable en PMQ.

De plus il a été évoqué la nouveauté du guide estival des manifestations du PMQ (qui jusqu'à présent n'était mutualisé à l'échelle du Pays qu'en dehors de l'été). M. BISCONTINI a suggéré qu'une version informatique interactive soit à l'avenir alimentée par les acteurs culturels. M. ALAUX a évoqué l'absence de certaines manifestations dans le guide, auquel il

lui a été répondu qu'un appel aux communes et OT-SI était réalisé en amont de l'édition du guide.

b. <u>Délibération sur le programme Tourisme Midi-Quercy 2011</u>

Chaque année le SM PMQ est maître d'ouvrage de différentes actions mutualisées à l'échelle du Pays en matière de communication-production touristique, dans le cadre d'un schéma de coordination touristique du PMQ validé par les partenaires financiers et techniques il y a plusieurs années. Ce programme sera inscrit en programmation de la Convention Territoriale du PMQ afin de bénéficier de cofinancements croisés. Ce programme a fait l'objet d'une présentation détaillé au Comité de pilotage tourisme PMQ du 31/01/11.

- M. CAMBON Jean a souligné l'intérêt de mutualiser ces actions de promotion et de publication touristiques car des économies d'échelle sont constatées et des subventions spécifiques sont mobilisées, qui ne seraient pas obtenues par chaque EPCI ou commune du PMQ.
- M. ALAUX a évoqué le projet de coopération Tourisme Durable interdépartemental, en souhaitant que des actions concrètes autour de l'itinérance douce soient engagées.

La délibération suivante a été adoptée:

Objet : Mise en œuvre de la convention cadre de partenariat liée à l'organisation touristique du Pays Midi-Quercy – année 2011

Monsieur le Président rappelle qu'à l'issue du Comité de Pilotage du 31 janvier 2011 à Réalville, le programme d'actions relatif à la politique de développement touristique durable a été validé.

Ce programme comporte :

- (1) Des actions en vue de renforcer la structuration du réseau des Offices de Tourisme du Pays Midi-Quercy autour de sa stratégie de développement d'un Tourisme durable
- (2) Des actions mises en œuvre avec et pour les Offices de Tourisme, toutes intégrées à la chaîne des fonctions de l'économie touristique dans le but de :
 - renforcer la qualité de l'accueil, le conseil aux clientèles et la gestion de l'information
 - contribuer à la diversification et à la thématisation des produits touristiques (en développant des services et prestations touristiques adaptées aux clientèles familles, aux couples, aux jeunes, aux résidents de l'agglomération toulousaine, en développant des services et prestations autour de thèmes : en 2011 « Les pigeonniers : usages, paysages et matériaux de construction »
 - ✓ Agir pour une communication ciblée et véhicule d'identités
 - ✓ Promouvoir les atouts majeurs du Pays auprès des clientèles de proximité

(3) Des actions en direction des prestataires touristiques

- ✓ Pour animer l'accompagnement et le suivi de leur projet de qualification notamment dans le cadre du projet de coopération « Agir pour un tourisme durable et le développement de l'itinérance douce dans les Gorges de l'Aveyron et la vallée du Viaur » (tranche 1/2011 : actions d'audit et d'accompagnement de porteurs de projets sélectionnés dans le cadre d'un appel à projet)
- Pour les sensibiliser à la question du tourisme durable et de l'écotourisme et les emmener à intégrer ces principes dans leurs activités (ateliers tourisme durable, étude sur l'évaluation des retombées des actions de sensibilisation développées depuis 2007) et réédition de la charte de bonnes pratiques entre les acteurs du tourisme sur le site Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, Causses proches et vallée de la Vère »
- ✓ Pour les informer des actions menées sur le Pays, des politiques de soutien à l'économie touristique existantes

Les dépenses afférentes au programme d'actions pour l'année 2011 sont les suivantes :

Dépenses 2011 da	Dépenses 2011 dans le cadre du programme d'actions tourisme						
	du pays Midi-Quercy						
	Disposer de supports d'information et d'accueil						
	> Actualisation du gui	e pratique français et révision de la maquette					
	> Actualisation Document d'appel et révision maquette (3 versions)	1 264,10 €					
1/ Information/	>Impression/ fabrication (<u>Guide pratique version française (9 000 ex.))</u>	_ 8 326,00 €					
Accueil		ument d'appel 3 versions 25 000					
	>Impression/ fabrication (Do	ex. pour 3 ans)					
	> Impression/fabrication Guide des Manifestations	9 944,44 €					
	3 tirages de 2000 ex et 1 tirage estival de 10 000 ex.						

c. <u>Délibération sur l'opération « Braille et Culture »</u>

Suite à une information sur cette opération présentée lors du dernier Comité syndical du 11 octobre 2010, il est proposé de délibérer pour autoriser la président à engager une convention de partenariat avec l'association « Braille et culture ».

La délibération suivante a été adoptée :

Objet: Signature de la convention cadre de partenariat avec l'association Braille et culture pour la mise en œuvre sur le Pays Midi-Quercy du projet « Le Massif central au bout des doigts »

Le projet <u>Le Massif central au bout des doigts</u>, porté par l'association Braille et Culture (siège social dans le 63) est développé à l'échelle du Massif central. Il poursuit l'objectif de rendre accessible aux publics malvoyants une offre touristique de visite et de découverte du patrimoine et de créer un réseau de sites adaptés sur ce grand territoire. Le Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy a été approché pour devenir partenaire de l'association Braille et culture dans le développement de ce projet à l'échelle du pays. Des sites de visite sur le territoire de la CC QRGA (limites administratives imposées par les règles du fonds FEDER Massif central) ont été repérées et diagnostiquées par l'association Braille et Culture : cités de Caylus et St Antonin ainsi que l Ecomusée de la maison du patrimoine et des propositions d'adaptation de visites ont été faites.

Dans le cadre de sa politique culturelle et touristique, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy souhaite renforcer l'accès du plus grand nombre à la connaissance du territoire, de son histoire, de son patrimoine. Les personnes à mobilité réduite constituent un public prioritaire de cette politique de développement des services culturels et produits touristiques que le Pays Midi-Quercy soutient à travers divers programmes de financements et partenariats techniques.

Parallèlement, il a identifié comme prioritaire la médiation et l'interprétation des patrimoines, naturel et culturel, emblématiques de notre territoire.

Ainsi, ce projet décliné sur le pays Midi-Quercy permettrait de :

- Adapter les circuits de visites patrimoniales existants aux personnes malvoyantes
- Travailler sur des contenus de visites et des points d'interprétation nouveaux renvoyant à des thèmes forts du territoire

L'intervention de Braille et Culture comprendrait l'enregistrement du discours audio guidé des visites, la fabrication d'outils de découverte en braille et en volumes 3D, l'édition et la diffusion d'une plaquette de communication en braille qui serait envoyée à des publics malvoyants potentiellement intéressés qui seraient remis au Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy.

Le coût total du projet s'élève à 25 028 euros TTC que l'association Braille et Culture porte avec le soutien du fond FEDER Massif central (70%) et du Conseil Général 82 (10% prévisionnel).

Le Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy participerait avec les sites concernés à la définition des contenus de visites.

Le Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy mettrait à disposition les outils et contenus des sites dans le cadre d'une convention cadre de partenariat qui préciserait divers engagements du site notamment :

- mobiliser une personne de l'équipe sur le suivi de ce projet
- définir un projet d'aménagement permettant de favoriser l'accès des publics PMR à leur structure d'accueil (OT ou écomusée) ainsi qu'à leur visite et pour les Offices de Tourisme d'engager à plus long terme une réflexion sur l'amélioration des conditions d'accueil des publics touristiques en partenariat avec des structures ressources départementales et régionales (UDOTSI, ADT, CAUE)
- s'engager dans la démarche de labellisation Tourisme et handicap

Le Syndicat Mixte participerait à hauteur de 5005 euros au financement de ce projet dans le cadre d'une convention cadre de partenariat avec l'association Braille et Culture

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **DONNE** plein pouvoir au président pour signer cette convention cadre de partenariat ainsi que tous documents concernant cette action

2- Habitat - Urbansime

- a. OPAH du Pays Midi-Quercy
- ➤ Information sur le comité de pilotage du 17/01/11 qui a permis de valider les conclusions positives de l'étude de faisabilité d'une OPAH du PMQ réalisée par le cabinet JP BOUGLON.
- ➤ Délibération sur l'engagement du Syndicat Mixte dans l'OPAH (2011-2013) :

La délibération suivante a été adoptée :

Objet: Lancement de l'OPAH du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le Pays Midi Quercy a souhaité mesurer la pertinence de la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) à l'échelle du territoire et ciblée notamment sur la lutte contre l'insalubrité et la précarité énergétique.

Une telle opération assurerait une continuité de la dynamique du PIG « Logements du Pays Midi-Quercy » et des précédentes OPAH menées en Quercy Caussadais, tout en l'adaptant aux réels besoins du territoire dont la connaissance doit être actualisée.

Un tel dispositif s'envisagerait sous la forme d'un contrat d'objectifs pluriannuel avec le Conseil Général, délégataire des aides à la pierre, et se déclinerait dans un premier temps sur 3 ans.

L'OPAH aurait pour objectif de remédier à des situations de bâti dégradé, voire indigne, souvent confrontés à des problèmes de vacance de logements, de dévalorisation du patrimoine immobilier, d'insuffisance quantitative et qualitative de logements, d'insuffisance d'équipements publics et/ou déclin des commerces.

L'OPAH viserait donc:

- d'une part à remédier à ces situations à travers une dynamique de réhabilitation de l'habitat et des services répondant aux besoins des populations résidentes, tout en préservant la mixité sociale. Il s'agit notamment de produire des logements locatifs à loyers conventionnés dans les centre-bourgs, dans une démarche de développement durable et de lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne. Le programme prévoit globalement la réhabilitation en hypothèse haute de 40 logements privés conventionnés par an pendant 3 ans sur l'ensemble du territoire du Pays et de 32 logements en hypothèse plus basse. La coordination du suivi-animation serait assurée par un animateur technique (Cabinet JP BOUGLON), relayé dans son action par l'équipe technique du SM PMQ.
- La proportion de logements à réaliser dans chaque communauté de communes a été établie à partir d'une analyse pré opérationnelle réalisée entre juin et décembre 2010. Afin de rendre le programme attractif et bonifier la subvention de l'ANAH, chaque communauté de communes apporterait une contribution de 10% du coût plafonné des travaux dans les conditions définies dans le protocole de l'OPAH dans une réservation de budget annuel préétablie. La communauté de communes conserve la compétence pour ce qui concerne l'attribution de ces subventions.
- d'autre part à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique chez les propriétaires occupants de conditions modestes et permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Le programme prévoit la réhabilitation de 98 logements privés de propriétaires occupants par an pendant 3 ans sur l'ensemble du territoire du Pays et de Le repérage des situations sera assuré via le Contrat Local d'Engagement mis en place sur le territoire et la lutte contre la précarité énergétique via l'animateur terrain compétent dans le domaine. La proportion de logements à réaliser dans chaque communauté de communes a été établie à partir d'une analyse pré opérationnelle réalisée entre juin et décembre 2010. Afin de rendre le programme attractif et bonifier la subvention de l'ANAH, chaque communauté de communes apporterait une contribution de 500€/dossier entraînant une bonification de l'ASE à hauteur de 1600 € (d'ou une aide cumulée de 2 100€).

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- VALIDE le projet d'OPAH du Pays MQ présenté en séance
- VALIDE le principe d'un contrat d'objectifs avec le Conseil Général permettant de formaliser une politique habitat-logement du PMQ pour les 3 ans à venir dans le cadre d'un protocole territorial et d'un Contrat Local d'Engagement (CLE)

- ACCEPTE que le Syndicat Mixte soit Maître d'ouvrage délégué pour la mise en œuvre de ce programme par la signature de conventions bilatérales avec les communautés de communes concernées et dans les conditions qui seront établies dans le protocole territorial qui déclinera le CLE (Contrat Local d'Engagement) départemental.
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers concernés (ANAH, Conseil Général, Conseil régional, Europe).
- **AUTORISE** le président à signer tout document concernant cette action et notamment l'engagement de la tranche conditionnelle 1 « suivi-animation de l'OPAH pour 3 ans » du marché de prestation intellectuelle passé avec le cabinet JP BOUGLON, conformément à la délibération n°3 du 25/05/2010.
- ➤ Information sur une journée de visite de projets en urbanisme durable dans le Lot, organisé par le Syndicat Mixte le 12 avril 2011
- ➤ Communication d'une réunion d'information sur le SCOT le 15/02/11 à 15h à la mairie de Nègrepelisse.

3- PCET / CEP

a. <u>Information sur le séminaire / bilan du PCET du 14/12/10 : bilan 2010 et programme 2011</u>

Les propositions d'actions pour 2011 ont été présentées et validées lors de ce séminaire .les principales actions sont :

- ➤ Poursuivre le PCET -Plan Climat Energie territoire-(2010-2012), dans la continuité du Contrat ATENEE (2006-2009), afin d'élargir le champ d'action de notre plan énergies à la lutte contre les Gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire au changement climatique. le PCT intègrera des dispositifs territoriaux que le SM PMQ se proposera de piloter :
 - La poursuite du service de Conseil en énergie Partagé (CEP) auprès des communes qui auront adhéré (actuellement 20 communes représentant plus de la moitié de la population du PMQ) en mobilisant des subventions dédiées pour les travaux de rénovations énergétiques des bâtiments publics accompagnés par le service CEP (Mesure 8 de la convention territoriale et majoration du CG 82 et programme LEADER pour certains projets exemplaires).
 - Mise en œuvre d'une OPAH du PMQ (intégrant les 4 EPCI) axée sur la précarité énergétique et la lutte contre l'insalubrité pour la période 2011-2013 dans un premier temps.
 - Elaboration d'une Charte Forestière de Territoire, pour appréhender dans toutes ses dimensions patrimoniales, économiques et culturelles, le rôle et les fonctions actuelles et potentielles que l'on veut donner à la forêt en PMQ.
 - Elaboration du Plan d'actions MDE Développement durable sur les métiers de la croissance verte (bâtiments et énergies renouvelables) en partenariat avec l'ADEME, AVE et les acteurs concernés.
- Poursuivre une réflexion sur des actions favorisant des mobilités moins consommatrice d'énergie (covoiturage; voie verte; ..) et à terme aboutissant à un schéma d'aménagement pour la mobilité alternative en PMQ, intégré dans le Plan Climat Territorial.
 - b. <u>Délibération sur demande de subvention pour 2^{ème} année CEP et Plan Climat Territorial :</u>

Le service CEP (conseil en énergie partagé) crée en 2010, auquel 20 communes adhèrent actuellement, peut bénéficier d'aides de l'ADEME et éventuellement des fonds européens FEDER.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Financement du service « Conseil en énergie partagé » pour l'année 2011

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'est engagé dans la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial (2010-2012). La principale action de ce plan climat est la création du service « Conseil en Energie Partagé », ainsi deux thermiciens sont en poste depuis le 1^{er} février 2010. Un des deux thermicien ne renouvellera pas son contrat en 2011. Pour l'année 2011, Monsieur le Président, propose de prolonger le contrat du thermicien restant en poste par un Contrat à durée déterminé de un an et de prendre un ou deux stagiaires de mars à juin dont un sera prolongé par un CDD de 6 mois de juillet à décembre 2011. Dans ce cadre, il est proposé de solliciter les aides de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) établissement public de l'Etat et du fond européen FEDER pour le financement des postes de conseillers et des frais s'y attachant.

Le plan de **financement prévisionnel de cette action** est le suivant :

	Coût TTC de l'opération	Aide FEDER	Aide ADEME	Total aide publique	Autofin
Conseiller expérimenté	47 773,20 €	23 886,60 €	14 331,96 €	38 218,56 €	9 554,64 €
Conseiller novice	22 252,92 €		6 675,88 €	6 675,88 €	15 577,04 €
%	100%	34%	30%	64%	36%
TOTAL	70 026 €	23 887 €	21 008 €	44 894 €	25 132 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le projet présenté et son plan de financement
- **DONNE** pouvoir au Président de signer tout document concernant le financement du « Conseil en Energie Partagé » pour l'année 2011.
- **SOLLICITE** le montant des subventions auprès de l'ADEME et de l'Europe, énoncé dans le plan de financement

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Territorial, le SM PMQ est maître d'ouvrage de certaines actions du PCT, regroupées dans un programme opérationnel du PCT, qui peuvent bénéficier d'un soutien du programme PRELUDDE à 80%.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Mise en place du programme d'actions 2011 du Plan Climat Energie Territorial dans le cadre du PRELUDDE

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'est engagé depuis septembre 2009 dans un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Depuis Février 2010 un programme d'actions de 3 ans (2010-2012) a été constitué. En 2011, 22 actions sont prévues.

Certaines de ces actions sont financées dans le cadre du Programme Régional de LUtte contre l'effet de serre et pour le Développement DurablE (PRELUDDE) financé par l'ADEME et la Région Midi Pyrénées et par le programme européen LEADER Midi Quercy. Les actions retenues pour l'année 2011 sont les suivantes :

- → <u>Animation sur la maitrise de l'énergie et énergies renouvelables en agriculture:</u>
 Organisation de 4 journées de sensibilisation sur les énergies renouvelables et la maitrise de l'énergie à destination des agriculteurs.
- → *Film sur le Conseil en Energie Partagé*Réalisation d'un film de 10-15 minutes et d'un film de 3 minutes. Les thématiques abordées seront les

actions réalisées par le service CEP.

→ Eco N'home

Accompagnement énergétique de 4 familles qui doivent réaliser des travaux dans leurs logements.

→ Plaquette « eau et changements climatiques »

Dans le cadre de l'action « observatoire local du climat », éditer un document sur l'eau et les changements climatiques

→ Plaquette « éco-gestes »

Reproduction d'une plaquette déjà existante sur les éco-gestes.

La mise en place de ces 5 actions doit se formaliser par des demandes auprès des financeurs. Le plan de financement prévisionnel de ces actions est le suivant :

		Recettes prévisionnelles			
Actions	Dépenses éligibles	PRELUDDE ADEME + Conseil Régional (30%)	FEDER (50%)	Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy (20%)	
1. Animation sur la maitrise de l'énergie et les énergies renouvelables en agriculture	3 400 €	1 020 €	1 700 €	680 €	
2. Film sur le Conseil en Energie Partagé	6 500 €	1 950 €	3 250 €	1 300 €	
3. Eco N'home	8 700 €	2 610 €	4 350 €	1 740 €	
4. Plaquette « eau et changements climatiques »	1 897 €	569 €	948 €	379 €	
5. Plaquette « éco-gestes »	1 552 €	466 €	776 €	310 €	
TOTAL	22 049 €	6 615 €	11 025 €	4 410 €	

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le projet présenté et son plan de financement
- **DONNE** pouvoir au Président de signer tout document concernant la mise en place du programme d'actions 2011 du Plan Climat Energie Territorial du Pays Midi-Quercy dans le cadre de PRELUDDE.
- **SOLLICITE** le montant des subventions auprès de l'ADEME, du Conseil Régional et du programme européen LEADER énoncé dans le plan de financement

c. <u>Information sur l'action MDE-DD, portée par le Syndicat Mixte dans le cadre du</u> PCT

Le SM PMQ a organisé le 13/01/11, en partenariat avec AVE et l'ADEME, le 3 ème Comité de pilotage de suivi de l'action « MDE Développement Durable sur les métiers de la croissance verte dans le bâtiment et énergies renouvelables ». Le SM PMQ qui a été désigné par la MCEF/MDE du PMQ chef de file de cette action en 2010, doit à présent coordonner l'élaboration du plan d'actions durant ce premier trimestre 2011. Ce plan d'actions va naturellement s'inscrire dans le diagnostic réalisé en 2010 par le CRC (Centre Régional de la Construction) qui a été présenté lors de ce 3 ème Comité de pilotage du 13/01/11

Le prochain Comité de pilotage qui présentera le plan d'actions est fixé le 13/05/11 matin.

4- PLIE du Pays Midi-Quercy

a. <u>Délibération pour lancer le choix des opérateurs 2011 du PLIE PMO :</u>

Il est proposé de prendre une délibération de principe pour lancer des consultations pour :

- L'assistance à l'animation du PLIE pour 2010-2011.
- L'accompagnement à l'assistance technique du PLIE pour 2010-2011.

⇒ Lancement d'un appel à projets sur les axes du protocole d'accord 2007-2012 du PLIE Pays Midi-Quercy

Le Syndicat Mixte va réaliser un appel à projets pour les opérations 2011. Cet appel à projet portera sur les axes suivant du protocole d'accord, conformément aux cahiers des charges en vigueur pour chacun des axes :

- **Axe 1**: Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle.
- **Axe 3** : Soutenir, développer l'insertion par l'activité économique
- **Axe 4** : Organiser, structurer l'intermédiation avec l'entreprise et le suivi dans l'emploi.

L'appel à projet portera sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Les réponses seront instruites par la structure d'animation et de gestion du PLIE, ainsi que par le comité opération qui présenteront leurs résultats lors d'un prochain conseil syndical pour délibération.

5- Culture / Patrimoine

a) <u>Délibérations modificatives sur les plans de financement</u> pour le poste de Chef de projet Culture en 2010, l'opération « Restitution appel à projets patrimoine », l'opération Restitution recherche action « Jeunes, dynamiques culturelles et territoriales », le projet de coopération Leader Culture – Développement durable

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

Objet: Demande de subvention poste de Chef de projet Culture

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°7 du 30 mars 2009, le poste de chef de projet culturel était renouvelé pour trois ans, soit du 1^{er} mai 2009 jusqu'au 30 avril 2012, en vue de l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de développement culturel du Pays Midi Quercy.

Une demande de subvention annuelle est adressée au Conseil Régional de Midi-Pyrénées (Direction de la culture et de l'audiovisuel). La demande de subvention au Conseil Général de Tarnet-Garonne est intégrée à l'assistance technique du pays.

Le précédent plan de financement prévisionnel de l'année 5 est comme suit :

Dépenses en € TTC du 1er janvier 2010 au		Recettes en € TTC du 1er janvier 2010 au	
31 décembre 2010		31 décembre 20	
		Conseil Régional de M-P (40%)	15 400 €
OSalaires 36 500 Frais de déplacement 2 000		Conseil Général de T&G (25%)	9 625 €
		Autofinancem	nt (3 %)
13 475 €TOTAL DEPENSES	38 500 €	TOTAL RECETTES	38 500 €

Le nouveau plan de financement prévisionnel :

Dépenses en € TTC du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010		Recettes en € TTC du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010	
		UE Leader IV (3,86%)	1 485 €
Salaires	36 500 2 000	Conseil Régional de M-P (40%)	15 400 €
Frais de déplacement		Conseil Général de	T&G (23%)
		Autofinancement (33,14%)	12 760 €
TOTAL DEPENSES	38 500 €	TOTAL RECETTES	38 500 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour cette action
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Conseil Général de Tarn et Garonne sur la base du plan de financement présenté
- AUTORISE son Président à signer tout document concernant cette action

Objet : Modification du plan de financement opération « Restitution appel à projets patrimoine »

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy a initié, dans le cadre du schéma culturel, un appel à projets intitulé « Regards sur notre patrimoine » qui a permis d'impulser et d'accompagner la réalisation de 7 projets traitant essentiellement du patrimoine en terre mais aussi du patrimoine en pierre. Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy restitue ces réalisations, dans le cadre d'une exposition, à l'automne 2010. L'exposition prendra un caractère événementiel pour les Ecorencontres et sera prévue pour être itinérante. Cette restitution s'intègre dans les Ecorencontres Habitat Energie organisées par le CPIE Midi Quercy.

Le programme présenté par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est réfléchi en complémentarité des actions proposées par le CPIE MQ et relève de dépenses différentes (animations, interventions de professionnels, visites de sites, exposition).

Le précédent plan de financement de cette action est comme suit :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Prestation exposition itinérante + événementielle (conception / réalisation)	10 000	Conseil Régional de M-P (23,1%)	3 000 €
Honoraires, frais de déplacement		Conseil Général de T&G (23	1%)
Visites, Eductours	1 000	Europe – Leader IV MQ (43,8%)	5 700 €
visites, Eductours	2 000	Autofinancement (10%	
1 300 €TOTAL DEPENSES	13 000 €	TOTAL RECETTES	13 000 €

Le nouveau plan de financement prévisionnel :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Prestation exposition itinérante +		Conseil Régional de M-	3 000
événementielle (conception / réalisation)	9 994	P (16,24%)	3 000
Bibliothèque	600	Conseil Général de T&G	3 000
		(16,24%)	3 000
Participation aux écorencontres (frais		Europe – Leader IV MQ	0146 61
d'envoi invitations, assurance expo)	660	(49,5%)	9146,61
		Autofinancement	3331,39
Communication : création et impression des		(18,02%)	
supports de communication (affiches,			
plaquette)	2 195		

TOTAL DEPENSES	18 478	TOTAL RECETTES	18 478
Diffusion de l'exposition dans 6 lieux sur une année + 24 animations pédagogiques	3 900		

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour cette action
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général de Tarn et Garonne et de l'Europe sur la base du plan de financement présenté
- AUTORISE son Président à signer tout document concernant cette action

Objet : Modification du plan de financement de l'opération Restitution recherche action « Jeunes, dynamiques culturelles et territoriales »

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy engageait en 2008 (Délibération n°13 en date du 7 juillet 2008) un partenariat de recherche avec l'Unité Mixte de Recherche Dynamiques Rurales (organisme sous la tutelle de l'Ecole Nationale de Recherche Agronomique) en vue de mieux connaître les pratiques culturelles des jeunes du territoire. En 2010, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy souhaitait restituer ce travail et le mettre en débat. Pour cela, le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy, en partenariat étroit avec le laboratoire Dynamiques Rurales, Laurence Garcia Catala, auteur de cette recherche et La Ligue de l'enseignement mais aussi, en association avec les coordinatrices enfance et jeunesse et les animatrices PIJ, la DDJS et les associations participantes, souhaitait organiser un forum à l'automne 2010.

Cependant, le 21 septembre 2010, l'auteur de la recherche, Laurence Garcia Catala informait le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, par courrier, qu'elle renonçait à la mission qui lui avait été confiée par le territoire.

En conséquence, le Pays Midi-Quercy souhaitant diffuser ce travail, réalisera l'édition de ce document. Pour cela, il recherche un partenariat avec un établissement scolaire (2nd degré) afin de travailler avec des jeunes sur le visuel de cette édition.

Le précédent plan de financement :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Prestations, honoraires, frais de déplacement	3 300	Conseil Régional de M-	2 700 €
		P (45 %)	2 700 €
Editions (impression des actes)	1 000	Conseil Général de T&G	1 300 €
		(21,6%)	1 300 C
Petit matériel (logistique + aménagement de	1 000		
l'espace de restitution)		Autofinancement	2 000 €
Frais de réception (apéritif dînatoire de	700	(33,4%)	2 000 C
clôture)	700		
TOTAL DEPENSES	6 000 €	TOTAL RECETTES	6 000 €

Le nouveau plan de financement prévisionnel de cette action est comme suit :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Publication du rapport de recherche	tion)		UE
(impression, diffusion, présent			(Leader
			IV)
		6 000	(25.58%)
		Conseil Régional de M-	2 565 €

60	00 €TOTAL DEPENSES	6 000 €	TOTAL RECETTES	6 000 €
			Autofi	an ement (10%)
			Conseil Général de T&G (21.67%)	1 300 €
			P (42.75 %)	

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- APPROUVE le plan de financement proposé pour cette action
- AUTORISE son Président à signer tout document concernant cette action

Objet : Modification du plan de financement et demande de subvention coopération culture et Développement Durable Leader IV Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical a validé par délibération n° 19 en date du 12 avril 2010 l'engagement du Pays Midi-Quercy dans un projet de coopération inter territoriale LEADER 2007/2013. En effet, Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, et le PNR des Causses du Quercy ont souhaité s'associer, dans le cadre d'une coopération LEADER 2007/2013, pour mettre en œuvre un programme d'actions visant à améliorer la prise en compte du développement durable dans le domaine culturel. Le Pays Midi-Quercy centre son action sur l'éco responsabilité et pour cela, il décline le programme d'actions en quatre phases : la formation des acteurs culturels du Pays et des autres territoires partenaires sur l'éco responsabilité, la formation des formateurs, pour un transfert des savoirs et de la méthode aux autres CPIE et structures ressources, l'accompagnement de deux manifestations culturelles (financées dans le programme annuel du CPIE MQ) et la création de fiches pédagogiques. Le nouveau plan de financement intègre la partie ingénierie interne assurée par le chef de projet culturel du Pays MQ sur la conduite du projet et la collaboration à l'action engagée par le PNR des Causses du Quercy sur l'emploi culturel.

Le précédent plan de financement :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Prestation formation éco responsabilité	14 000	Conseil Régional de MP (17,5%)	3 500
Editions (impression): plaquette		Conseil Général de T&G (17,5%)	3 500
d'information et livret pédagogique	5 000	Europe – Leader IV MQ (49,5%)	9 900
Frais de déplacement hors territoire MQ	1 000	Autofinancement (15,5%)	3 100
TOTAL DEPENSES	20 000	TOTAL RECETTES	20 000

Le nouveau plan de financement prévisionnel de cette action est comme suit :

Dépenses en € TT			
Recettes en € TTC		Conseil Régional de MP	3 325
		(14,27%)	3 323
Prestation formation éco responsabilité +	14 098 €	Conseil Régional MP	
déplacements		(prorata 10% ETP)	1 080
		4,63%	1 080
Editions (impression) : plaquette	5 510 €	Conseil Général de T&G	
d'information et livret pédagogique		(15,02%)	3 500
		Conseil Général de T&G	
Etude accompagnement formation emploi	1 000 €	(prorata 10% ETP)	621
culturel		(2,66%)	
		Europe – Leader IV MQ	12819,40
Ingénierie interne (1 agent à 10%ETP)	2 700 €	(55%)	

TOTAL DEPENSES	23 308	(8,18%) TOTAL RECETTES	23 308
		Autofinancement	1 962,60

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé pour cette action
- **SOLLICITE** des subventions auprès de l'Europe, dans le cadre du programme Leader IV Midi Quercy, sur la base du nouveau plan de financement présenté
- AUTORISE son Président à signer tout document concernant cette action

b) <u>Information sur le comité de pilotage Inventaire du Patrimoine du Pays Midi-Quercy</u> du 03/02/11 : délibération sur le plan de financement 2011

Mlle PRADIER Sandrine, chef de projet inventaire, a évoqué le bilan et les perspectives présentés lors du Comité de pilotage annuel « Inventaire du patrimoine du PMQ ».

Globalement les partenaires directs (CG 82 ET CR MP) associés à cette opération ont semblé satisfait des résultats de la mission inventaire. Le renouvellement de la convention tripartite avec le CR MP et le CG qui se termine fin 2011, devrait pouvoir se faire sans trop de problème dans des conditions financières relativement stables. Le SM PMQ devra prochainement solliciter le CR MP pour envisager les conditions de ce renouvellement de convention, notamment en se fixant des objectifs de réalisations répondant aux attentes des communes du PMQ.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention pour l'année 3 de la convention de réalisation de l'inventaire du patrimoine du pays Midi-Quercy

Dans le cadre de la convention trisannuelle et tripartite qui précise les engagements du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, du Conseil régional de Midi-Pyrénées et du Conseil général de Tarn-et-Garonne. Elle indique également les cofinancements des partenaires pour les 3 années de la convention prenant effet au 1er janvier 2009.

Entrée dans sa troisième année, la mission inventaire se poursuit en 2011 avec les 4 agents non titulaires (3 chargées d'inventaire, 1 chef de projet) qui conduiront l'étude du patrimoine sur le territoire. Le bilan de l'année 2010 a été communiqué aux partenaires.

Le plan de financement prévisionnel pour cette action en 2011 est le suivant :

Dépenses	Recettes		
Matériel informatique (PC fixe, écran d'ordinateur)	1 500 €	Conseil Régional Midi Pyrénées (50%)	75 000 €
Dépenses de fonctionnement (télécommunication, maintenance informatique, fournitures, petit matériel, etc.)	6 000 €	Conseil Général 82 (40%)	60 000 €
Documentation	400 €		
Frais de diffusion (éditi	n plaquette présentation Inventaire)	350	Syndicat Mixte Pays Midi-Quer
Frais de déplacementy (10%)15 000 €	6 350 €		
Salaires et charges de personnel (1 CP, 3 char	ées d'étude, 1 stage)	135 400 €	
TOTAL	150 000€	TOTAL	150 000 €

Enfin, une convention de mise à disposition des locaux et d'un personnel d'entretien (1h30 par

semaine) entre la commune de Caylus et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est reconduite tacitement pour l'année entière.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer tout document concernant cette action

6- <u>Natura 2000</u>

a. <u>Délibération sur l'animation de deux documents d'objectifs, site Natura 2000 –</u> Tranche 2010 – Action complémentaire liée à la formation SUDOCO

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Animation de deux Documents d'objectifs, sites Natura 2000 - Tranche 2011 - Action complémentaire liée à la formation SUDOCO

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est la structure porteuse de l'animation de deux Documents d'objectifs liés aux sites Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causse de Gaussou et sites proches » (Zones Spéciales de Conservation).

Une convention cadre pour la mise en application de chacun de ces DOCOB a été passée entre le SMPMQ et la Préfecture de Tarn-et-Garonne en octobre 2008, pour une période de trois ans. Cette convention précise que la structure porteuse de l'animation s'engage à assurer les tâches administratives, techniques et financières afférentes à l'animation de ces DOCOB, conformément au cahier des charges régional de l'animation.

Cette convention autorise la structure porteuse à faire appel à tout organisme tiers afin d'assurer tout ou partie des tâches administratives, techniques et financières relatives à l'animation des DOCOB. Afin d'assurer la majeure partie de l'animation de ces Documents d'objectifs, le SMPMQ a choisi en novembre 2009, pour une période de deux ans (de fin 2009 à fin 2011) un opérateur constitué de : l'ADASEA 82 (mandataire), l'ATASEA (qui a fusionné en 2010 avec la Chambre d'agriculture 81), le CPIE Midi-Quercy et le CREN Midi-Pyrénées.

La convention cadre passée avec la Préfecture précise les modalités financières liées à l'animation de ces Documents d'objectifs. La structure porteuse bénéficie d'un accompagnement financier annuel, comportant le plan de financement prévisionnel suivant : 50 % de subvention de l'Union européenne (mesure 323-A du FEADER) ; 40 % de subvention du MEEDDAT ; 10 % de participation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Formation à l'outil SUDOCO

Lors de la réunion régionale des opérateurs et animateurs Natura 2000 qui s'est tenue le 14/10/2010, la DREAL Midi-Pyrénées a présenté l'outil SUDOCO. Il s'agit d'une base de donnée nationale permettant le suivi informatique des Documents d'objectifs, que les animateurs des Documents d'objectifs doivent, pour chaque site Natura 2000, compléter et mettre à jour. Désormais, il s'agit de l'une des conditions de financement de l'animation des DOCOB.

Pour chaque site, doivent être fournies des données sur les caractéristiques du DOCOB et sur sa mise en œuvre (phase animation). Cette base de données permet des requêtes sur les DOCOB, qui seront utiles à l'établissement des rapports d'activités et à une exploitation des données à l'échelle nationale. Les formations à cet outil sont délivrées par l'ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels).

Compte-tenu des informations fournies par la DREAL, il est proposé que cette action soit ajoutée au programme prévisionnel d'animation des DOCOB pour l'année 2011 et que cette formation soit suivie par l'ADASEA du Tarn-et-Garonne, mandataire de l'animation de ces DOCOB.

Le programme prévisionnel de l'animation ayant déjà fait l'objet d'une délibération prise en Comité Syndical le 08/07/2010 et d'un dossier de demande de subvention (en date du 09/11/2010) pour un montant de 34 000 € TTC, il est proposé, pour cette action SUDOCO, d'adresser une demande de subvention complémentaire comportant le plan de financement prévisionnel suivant :

Animation des DOCOB des sites

« Gorges Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et « Causses de Gaussou et sites proches »

Action complémentaire : formation à l'outil SUDOCO

Dépenses			Recettes		
	€ TTC	%		€ TTC	%
Opérateur: Participation de l'ADASEA aux journées de formation SUDOCO, remplissage de la base de données, mise à jour des informations sur la période antérieure (8 jours)	4019	95%	UE Feader (323-A)	2109,50	50%
Formateur: coût du	200	5%	Etat	1687,60	40%
formateur SUDOCO, forfait journalier (2 jours)	370	Autofinancement	421,90	10%	
TOTAL DEPENSES	4219	100%	TOTAL RECETTES	4219	100%

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **DE VALIDER** cette action au titre de la tranche 2011 de l'animation des Documents d'objectifs,
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel 2011 proposé sur cette action
- **DE DEMANDER** les subventions correspondantes auprès de l'Etat et de l'Union européenne,

D'AUTORISER le Président à signer tout acte ou document relatif à l'animation de ces DOCOB

7)-COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU PMQ

Depuis le 1^{er} janvier 2011, de nouveaux outils de communication ont été mis en place afin de rendre plus visible l'action du Pays Midi-Quercy et développer un rapport de proximité avec les habitants du territoire :

- Un Magazine hebdomadaire sur la radio locale CFM est entièrement consacré aux actions menées par le Pays mais donne également la parole aux élus, associations et personnes ressources du territoire. Cette émission est programmée tous les mercredis de 12h à 12h30 et se décline en 3 parties : une partie brève sur les évènements et manifestations du moment ; la deuxième partie centrale et principale est accès sur une interview autour d'une action présentant ; enfin la 3ème partie traite d'une autre thématique où la personne dispose d'un temps plus restreint pour présenter son action. Le Mag du Pays Midi-Quercy a été inauguré le 12 janvier par le Président M. Cambon. Chaque émission est retransmise le samedi à18h, mais est également téléchargeable sur le site de CFM (cfm.fr).
- Le syndicat mixte a également développé sa communication en créant de nouveaux outils comme une Newsletter mensuelle, intitulée « Le Mot de Liaison ». Cette lettre permet de présenter chaque mois à nos partenaires public, privé mais également aux habitants du pays les actions menées et leurs évolutions. Elle est distribuée sur plus de 2400 adresses mail sur le territoire et la région Midi-Pyrénées et bien sûr chaque jour cette liste de diffusion s'agrandit au fur et à mesure des nouveaux contacts enregistrés. Un lien que nous développons également grâce aux réseaux sociaux sur le web.
- Le Pays Midi-Quercy possède depuis peu un profil Facebook. En moins de 2 semaines nous comptons plus de 70 contacts pour partager notre actualité et échanger sur nos différents projets. Facebook représente un outil vraiment efficace pour développer son réseau social rapidement et diffuser des informations instantanément. Il nous fallait exploiter cette opportunité.
- Le syndicat mixte venant tout juste de mener une campagne photo dans les Gorges de l'Aveyron, une banque photo a été ouverte en ligne pour mutualiser les visuels de chacun des chargés de mission en fonction de thématiques précises. Un compte picasa est

- ouvert aux membres de l'équipe du syndicat mixte mais est destinée à s'élargir à nos partenaires institutionnels.
- En ce qui concerne le Guide des Manifestations du Pays Midi-Quercy, une réunion avec les communautés de communes a soulevé la question de la mutualisation des nombreuses éditions présentant les manifestations estivales sur le territoire pour une meilleure visibilité. IL est proposé de regrouper sur un seul document, à savoir le Guide des Manifestations en Pays Midi-Quercy. 10 000 exemplaires sont prévus pour l'été 2011 avec une mise en avant des évènements phares de chaque communauté de communes.

Un projet de charte graphique du Pays Midi-Quercy est en cours pour le dernier semestre. L'ensemble des documents du Syndicat Mixte sera homogénéisé à l'image de la Newsletter et du Guide Pratique pour une meilleure reconnaissance de l'identité visuelle du PMQ.

IV. DIVERS

- Information sur la Participation annuelle du SM PMQ et des OT SI du PMQ au Salon du tourisme de Toulouse les 11, 12 et 13 février 2011
- Annexe au Compte rendu : maquette financière de la programmation 2010/2 de la convention territoriale du PMQ validée en Commission permanente du CR MP de février 2011